



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE
Des agents de la ville de Saint Denis**

Bourse du travail
3^{ème} étage bureau 314
93200 Saint Denis

Email : fosdterritoriaux@hotmail.fr
☎ 01.55.84.41.45 ou 42 / 06.04.52.21.13

COMMUNIQUE DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE

La position du syndicat FO territoriaux de Saint-Denis concernant le ctm

**Nous demandons au Maire de Saint-Denis de bien vouloir communiquer
aux syndicats le rapport de cette enquête administrative**

Apparemment cette enquête démontre que 21 agents suspendus sont mis hors de cause et ne doivent donc pas être sanctionnés ou pénalisés !

Sur les mesures de mise en sécurité qui auraient dû être mis en place déjà depuis longtemps

- * FO DIT OUI au renforcement des contrôles d'accès au CTM
- * FO DIT OUI au renforcement du système de vidéo-surveillance,
- * FO DIT OUI à la Rédaction d'un règlement intérieur (qui aurait dû être fait depuis longtemps) et rappel que le CTM n'est pas le seul service n'ayant pas de règlement intérieur.

Sur les mesures relatives au personnel

- * **FO DIT NON à la suppression des logements de fonction du CTM.**
- * **FO DIT NON à la destruction du service public en privatisant le gardiennage du CTM et le service des fêtes ce qui ne garantit d'ailleurs en rien une meilleure prestation** (nous en avons un exemple avec l'externalisation du personnel de la piscine la baleine ou il y a énormément de problèmes, privatisation de l'entretien dans les centres de santé, privatisation de l'entretien des crèches, privatisation de l'entretien du centre administratif, privatisation de l'entretien de la bourse du travail etc..)

**La municipalité prétend défendre le service public
mais privatise ses propres services !!!!!**

- * **FO DIT NON à ce qui paraît être des sanctions déguisées en supprimant les logements de fonction et en reclassant les agents qui engendrent une perte sur le salaire.**

FO DIT NON à la géolocalisation de l'ensemble des véhicules du CTM (il est difficile de dire on fait confiance aux agents et d'un autre côté on met un système de flicage en place)

FO rappelle que les agents suspendus sont mis hors de cause, or cette mesure engendre une perte du pouvoir d'achat ET tend à laisser penser qu'ils sont coupables.

Nous rappelons que la municipalité a sa part de responsabilité car les mesures de sécurité auraient dû être prises depuis longtemps le CTM est un lieu qui ne sert pas qu'aux agents municipaux car fréquenté par un grand nombre d'utilisateurs (plaine commune, associations, prestataire etc..) et ce 7 jours sur 7.

La municipalité n'avait-elle déjà pas été alertée par des agents de certains dysfonctionnements ??

L'ensemble des agents occupant actuellement un emploi au gardiennage ou au service des Fêtes du CTM vont être affectés provisoirement sur d'autres postes à compter du 6 février prochain CE QUI N'EST PAS STATUTAIRE d'une part et sans que le CTP soit saisi d'autre part.

Chers collègues, vous pouvez vous retrouver dans la même situation que nos collègues du CTM, c'est à dire sanctionnés pour une chose dont vous n'êtes pas responsables !

CECI PEUT VOUS ARRIVER, SOYONS SOLIDAIRE TOUS ENSEMBLE

Le syndicat FO des territoriaux sera toujours auprès des agents pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail !

Non à la suppression des logements de fonction !

Non à la baisse du pouvoir d'achat !

Non à la réduction des effectifs !

Non à la privatisation du gardiennage du CTM !

Non à la privatisation du service des fêtes !

Pour la défense du service public !

**Grève générale
À partir du mercredi 8 février 2017**

**Nous vous demandons d'être solidaire en débrayant
dans tous les services**

Mobilisation devant le CTM avec nos collègues

Saint-Denis, le 31/01/2017